



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le **7 - JUL. 2022**

Madame, Monsieur le Maire,

Les fortes chaleurs observées ces dernières semaines se poursuivent, le déficit pluviométrique s'accroît et l'état de sécheresse des sols est significatif. De surcroît, les prévisions météorologiques annoncent toujours un été plus sec et plus chaud que la normale.

Dans ces conditions, après avoir consulté le comité « ressource en eau » qui s'est réuni le 30 juin 2022, j'ai décidé de mettre en place des restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état des nappes souterraines et des eaux superficielles dans 4 zones de notre département et j'ai placé le reste du département en état de vigilance. Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet arrêté ainsi qu'à l'information au travers des panneaux à message variable, si votre commune en est équipée, dans le respect de son article 12.

Je tiens à vous rappeler que ces modalités d'affichage sont essentielles à la bonne information de vos administrés et que leur absence relève des mêmes sanctions que les mesures de restrictions des usages.

Je compte aussi sur votre contribution pour mener toute action de sensibilisation et de communication auprès de vos populations et des professionnels pour un usage maîtrisé et économe de la ressource. A cet effet, vous trouverez ci-joint et à l'adresse <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse> des outils pédagogiques à adapter.

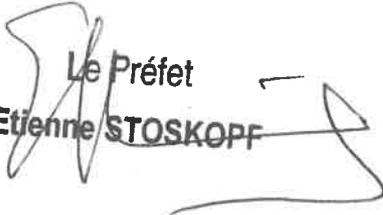
Cet arrêté est valable jusqu'au 31 août 2022.

.../...

La situation fait l'objet d'un suivi régulier par mes services et les acteurs de l'eau. Si les évolutions le justifiaient, des mesures complémentaires pourraient être mises en place.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet
Etienne STOSKOPF



Liste des destinataires in fine :

- communes citées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral
 - copie aux membres du comité « ressource en eau »
- (transmission électronique)